

Mortalité des personnes sans chez-soi en 2025

DÉNOMBRER & DÉCRIRE

Publication octobre 2026



Résumé du 14^e RAPPORT ANNUEL

COLLECTIF
Les **MORTS**
de La **RUE**

Mortalité des personnes sans chez-soi : un scandale

1041 décès recensés liés au sans-abrisme en France en 2025 : ce n'est pas un bilan, c'est un réquisitoire.

Parmi eux, 927 personnes sont mortes sans chez-soi au cours de leurs trois derniers mois de vie : 306 vivaient dans la rue, 264 étaient hébergées — et pour 357 d'entre elles, nul ne sait où elles dormaient. S'y ajoutent 108 personnes anciennement sans chez-soi et 6 récemment à la rue. Derrière chaque chiffre, il y a une personne, une histoire, une vie brisée par le sans-abrisme et le sans-domicilisme.

Ces chiffres ne sont pas des accidents statistiques. Ce sont les pages d'un réquisitoire que notre pays rédige, année après année, contre lui-même.

Un comptage rigoureux et pourtant un plancher

Le Collectif Les Morts de la Rue tient ces chiffres à jour depuis 2012. Le recensement publié chaque année avec ce rapport « Dénombrer & Décrire » ne retient que les décès systématiquement vérifiés et authen-

tifiés par l'obtention de l'acte de décès. Tout décès signalé mais non authentifié en est écarté.

Ce recensement n'est ni une projection, ni une estimation statistique. De nouveaux décès continuent d'être enregistrés au fil des signalements — y compris, parfois, des décès survenus des années plus tôt. Et certains ne pourront jamais l'être : personnes mortes seules et anonymes ou disparues sans trace. Les chiffres publiés ne sont donc ni exhaustifs, ni définitifs : ils constituent un plancher documenté, toujours susceptible d'être complété *a posteriori*. La réalité, hélas, est nécessairement pire.

Une tendance qui ne trompe pas

Malgré ces limites, ce travail, reconduit sur une base constante et comparable, permet de suivre fidèlement l'évolution de la mortalité des personnes sans abri et sans chez-soi en France. En treize ans, le nombre de décès recensés a plus que doublé ($\times 2,2$ depuis 2012). Plus d'une décennie durant laquelle notre pays s'est habitué, malgré lui, à ce que mourir sans chez-soi devienne une rubrique ordinaire de la réalité sociale.

Cette série temporelle révèle trois enseignements majeurs :

1. **La mort frappe trente ans trop tôt.** L'âge moyen au décès est de 49 ans — trente



ans d'écart avec la population générale. Mourir sans chez-soi, c'est mourir avant l'heure, systématiquement.

2. **Mourir dehors, mourir de violence.** Un décès sur trois survient dans l'espace public, un sur cinq est une mort violente ; plus de la moitié des dossiers documentés font état d'agressions subies, et le nombre de décès liés au froid est au plus haut depuis 2012.
3. **L'hébergement et le logement transforment les circonstances de la mort sans en réduire la précocité :** disposer d'un chez-soi change la manière de mourir, pas l'écart ; et le placement dans l'enfance inscrit une adversité plus précoce qui marque toute l'existence.

La société : de la fatalité installée à la gestion de la rue

Il ne s'agit pas seulement de morts prématurées ; il s'agit d'un échec collectif. Une société qui laisse des personnes subir cette violence, ce désespoir intense et destructeur, se prive de tout le potentiel de ces hommes et de ces femmes — de leurs ressources, qu'elles pourraient consacrer à leur propre vie, à leur famille, à leurs proches et, plus largement, à la société tout entière.

L'existence visible de l'extrême pauvreté dans la rue, et son augmentation année

après année, installent dans nos esprits, comme dans ceux des décideurs publics, l'idée qu'il y aurait une fatalité à l'appauvrissement. Pas seulement l'appauvrissement matériel : celui de toutes les richesses — celles liées à la santé, à la confiance et l'estime en soi, au sentiment d'importance dans le regard des autres, celles, enfin, affectives et émotionnelles. S'habituer à croiser chaque jour des personnes privées de ces richesses, empêchées d'y accéder, ou qui n'y croient plus faute de pouvoir les vivre, finit par faire apparaître cette situation comme inéluctable. Elle devient un phénomène qu'il faut « gérer », qui s'impose à l'ensemble de la société comme une fatalité ordinaire.

C'est tragique : les regards portés et les réflexions partent de cette fatalité, si bien que les solutions envisagées, d'emblée biaisées, se concentrent sur la gestion de la vie dans la rue. Or ces réponses, purement palliatives, ne devraient être que ponctuelles et limitées dans le temps. Faute d'alternative, elles deviennent des solutions structurelles — comme s'il était admis qu'on puisse vivre dans la rue, au prix de la perte de tout ce qui est fondamental pour un être humain : l'accès à l'intimité, et le désir d'exister.

Ce renoncement collectif ne se limite pas aux personnes sans abri. Les menaces qui pèsent sur la vie démocratique résultent en grande partie du sentiment, éprouvé par



certains groupes de la population, d'être laissés pour compte et de ne pas bénéficier du progrès général. Quand une partie des citoyens a le sentiment que le progrès passe à côté d'eux, voire se fait à leurs dépens, la défiance envers les institutions s'installe — et avec elle, l'acceptation de discours qui promettent de rompre avec un système perçu comme les ayant abandonnés. Prendre au sérieux l'exclusion, sous toutes ses formes, c'est aussi défendre la démocratie elle-même.

L'universalité et l'indivisibilité des droits face aux logiques d'exclusion

Chaque jour, la situation sociale se dégrade et nous rappelle une évidence : aucun parcours de vie n'est à l'abri des précarités. Les droits fondamentaux sont universels et indivisibles : ils appartiennent à toutes et à tous, sans condition, et nul ne peut être légitimement dépouillé de tout ou partie d'entre eux. Or les personnes sans abri et sans chez-soi sont précisément celles dont les droits sont les plus fragilisés, alors même qu'elles devraient être les premières protégées. L'exigence de solidarité doit être

rappelée : « toute personne a le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale » (article 30 de la Charte sociale européenne). Ces hommes, ces femmes, ces enfants ne sont pas une sous-catégorie d'être humain. Ce sont les nôtres. Les nôtres, pourtant. Les nôtres, toujours.

Le sans-domicilisme est, en soi, une atteinte à la dignité humaine et une violation grave du droit à un logement adéquat et d'autres droits humains.

Non seulement l'action publique n'est pas à la hauteur des besoins, mais elle continue de se durcir et d'exclure : lois qui fragilisent davantage les plus vulnérables, dispositifs qui criminalisent, services publics et secteur associatif aux abois avec des moyens toujours plus réduits face à des sollicitations qui explosent. Les décisions prises jusqu'à présent n'ont fait que creuser les inégalités, fabriquer quotidiennement de la précarité et du sans-abrisme, et porter atteinte aux droits fondamentaux. À ces choix s'ajoutent des discours qui occultent le droit, culpabilisent les victimes et opposent les uns aux autres : les Français

et les étrangers, les classes moyennes et les ménages pauvres, les travailleurs essentiels et les personnes privées d'emploi, les locataires de logements sociaux et ceux qui sont sur la liste d'attente...

Face à la montée de ces discours stigmatisants et de ces contre-vérités, la situation oblige à la mobilisation. Face à une réalité qui prend les contours d'une véritable crise humanitaire, la population devrait pouvoir se prononcer sur des programmes à la hauteur des défis que traverse notre pays.

Le logement d'abord, l'hébergement d'urgence à sa juste place

L'avenir des personnes sans abri et sans chez-soi passe par le logement. Elles et ils ne (re)trouveront leur place dans la société que lorsqu'ils auront un véritable chez-soi. L'éradication de la pauvreté et du sans-abrisme n'est pas un rêve : c'est une nécessité absolue.

Répondre à l'urgence par des hébergements est certes nécessaire — mais c'est toute l'année que le sans-abrisme tue, et en tout cas abîme à long terme celles et ceux qui en souffrent. Pour sortir les personnes de la rue, il faut des logements de qualité et des équipes professionnelles d'accompagnement. L'hébergement d'urgence retrouve alors sa fonction première : accueillir celles et ceux qui viennent de perdre leur logement, ou pour qui l'accès au logement est impossible, faute de revenu ou de droits ouverts.

Et c'est aujourd'hui prouvé : il est toujours moins coûteux de mettre en place des programmes de prévention et d'accompagnement que de laisser s'aggraver la pauvreté.

L'inconditionnalité de l'accueil doit être le maître mot, quel que soit le parcours, la situation, le statut administratif ou le lieu de vie des personnes. Dans chaque commune, tout doit être mis en œuvre pour lutter activement et sincèrement contre les exclusions. C'est un choix de société qui s'impose à nous.

En finir avec le sans-abrisme : une exigence individuelle et collective

À chaque canicule ou grand froid, la France redécouvre de façon épisodique ses pauvres, ses sans-abri, ses sans chez-soi, s'inquiète à juste titre de leur défaut d'habitat — puis oublie. Mais les seuls changements constatés sont la progression continue de la pauvreté et des précarités : les indicateurs sociaux se détériorent, la demande de logement social explose, et les plus fragiles continuent de subir des violations quotidiennes du droit fondamental à un logement décent.

Au plan individuel comme collectif, notre société a tout à gagner à en finir avec le sans-abrisme et le sans-domicilisme. Cela signifie mobiliser tous les moyens disponibles — autorités politiques et administratives, champs professionnels — pour prévenir la perte du logement, et faire en sorte que celles et ceux qui, malgré tout, connaîtront la rue y demeurent le moins longtemps possible.

Qu'est-ce qu'on attend ? La vraie question n'est pas pourquoi il y a de plus en plus de personnes pauvres et sans chez-soi. La vraie question, c'est pourquoi il y a encore des personnes pauvres et sans chez-soi.



Créé en 2003, le Collectif Les Morts de la Rue regroupe une cinquantaine d'associations, des actrices et acteurs de terrain en lien permanent avec les personnes en situation de grande précarité, et des personnes elles-mêmes concernées par le sans-abrisme.

Ses objectifs statutaires sont les suivants :

- **Faire savoir que beaucoup de personnes qui vivent ou ont vécu à la rue en meurent prématurément.**
- **La recherche, la réflexion et la dénonciation des causes souvent violentes des morts de la rue.**
- **Des funérailles dignes de la condition humaine.**
- **L'accompagnement des personnes en deuil et de leur entourage.**

Le Collectif se compose d'une équipe salariée, d'intervenants et intervenantes au statut indépendant, de volontaires en service civique et de plus de 150 bénévoles.

L'hommage national public aux personnes mortes de la rue

Un hommage national public a lieu chaque année depuis 2003 pour honorer les personnes sans chez-soi décédées. En 2026, il s'est tenu le 2 juin au tiers-lieu Césure, à Paris.

L'accompagnement des personnes mortes isolées à Paris

En convention avec la Ville de Paris, l'Institut médico-légal et les Services funéraires informent le Collectif des corps que nul n'a réclamés de personnes décédées seules chez elles, à l'hôpital ou en Ehpad, et parmi elles certaines sans chez-soi. En 2025, 345 personnes défunt(e)s à Paris

ont été accompagnées, **110 personnes étaient sans chez-soi**, ou avaient connu la rue. Des bénévoles accompagnent ces personnes au cimetière parisien de Thiais et leur rendent un hommage individuel : plusieurs centaines chaque année, avec une soixantaine de bénévoles.

L'accompagnement des proches en deuil

Familles, amis, associations : des proches contactent le Collectif pour signaler un décès, obtenir des renseignements sur une personne morte de la rue ou parce qu'ils sont inquiets pour une personne dont ils n'ont plus de nouvelles. L'équipe Proches en deuil les accueille et les accompagne.

La formation et l'appui aux personnes confrontées aux décès

Le Collectif propose des formations « Boîte à outils » (démarches administratives et juridiques, droits des personnes,

Méthodologie et définitions

Qui sont les personnes sans chez-soi ?

Le Collectif considère comme **sans chez-soi** toute personne qui a principalement dormi, au cours des trois mois précédant son décès (plus de six semaines), dans un lieu non prévu pour l'habitation ou dans une structure d'hébergement. Trois situations sont distinguées :

- **en situation de « rue » :** rue, parc, gare, cave, tente, voiture, cabane, mais aussi hébergement d'urgence avec remise à la rue chaque matin ou dispositif temporaire de mise à l'abri ;
- **hébergée :** centre d'hébergement (centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), hôtel social, centre de stabilisation, lits halte soins santé, appartement de coordination thérapeutique...), chambre d'hôtel, ou logement d'un particulier (famille, ami) faute de pouvoir disposer du sien ;
- **sans chez-soi, sans précision :** la personne était dans l'une de ces deux situations, sans que l'on sache précisément laquelle (catégorie appelée jusqu'ici « probablement sans chez-soi »).

Le Collectif recense aussi les personnes **anciennement sans chez-soi**, qui disposaient d'un logement au cours des trois derniers mois, et les personnes **récemment à la rue**, qui avaient perdu leur logement depuis moins de six semaines.

Comment les décès sont-ils recensés ?

Associations, partenaires institutionnels (Samu social, services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), Ville de Paris, services de l'État), médias et particuliers signalent ou font part des décès dont ils ont connaissance. Chaque décès est vérifié, puis l'équipe Dénombrer & Décrire enquête auprès des professionnels et des bénévoles qui ont connu la personne, à l'aide d'un questionnaire standardisé, rénové en 2025 avec les bénévoles de l'équipe. Les causes de décès sont codées selon la classification internationale des maladies. Les décès de 2025 sont comparés à ceux de la période 2012-2024 et à l'ensemble des décès survenus en France en 2025.

Limites méthodologiques

Le recensement vise l'exhaustivité sans pouvoir la garantir : une part des décès échappe au Collectif, et cette part varie selon les territoires et les années. Les informations sont recueillies après le décès, auprès de tiers ; elles restent souvent incomplètes, et les chiffres présentés sont des minimums. Enfin, la définition retenue, fondée sur le principal lieu de vie des trois derniers mois, diffère de celle de la statistique publique, qui retient le lieu de la dernière nuit.

927 décès : un palier, pas un recul

Les chiffres de 2025

● ● ● ●
**927 personnes sans chez-soi
décédées en 2025**

En 2025, le Collectif a eu connaissance de 1 041 décès, dont 927 de personnes sans chez-soi au cours de leurs trois derniers mois de vie : 306 étaient en situation de rue, 264 étaient hébergées et 357 étaient sans chez-soi sans que l'on sache où elles dormaient. S'y ajoutent 108 per-

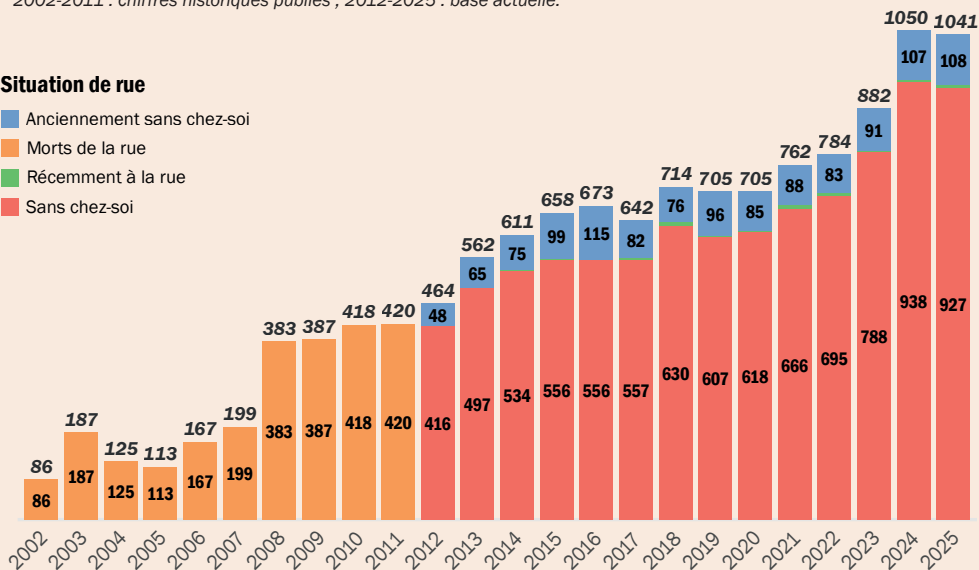
sonnes anciennement sans chez-soi et 6 personnes récemment à la rue. Depuis 2012, première année de la série actuelle, le nombre de décès de personnes sans chez-soi recensés a été multiplié par 2,2.

Décès recensés par le Collectif depuis 2002

Source : Collectif Les Morts de la Rue, décès 2002-2025.
2002-2011 : chiffres historiques publiés ; 2012-2025 : base actuelle.

Situation de rue

- Anciennement sans chez-soi
- Morts de la rue
- Récemment à la rue
- Sans chez-soi





Une stabilité à lire avec précaution

Avec 927 décès, contre 938 en 2024, le dénombrement marque un palier après plusieurs années de hausse. Ce n'est cependant pas une baisse de la mortalité.

D'abord parce que le décompte d'une année n'est jamais clos au moment du rapport : un décès de 2025 sur cinq n'a été appris qu'en 2026, et d'autres le seront encore dans les années à venir. Au même moment l'an dernier, 912 décès étaient connus pour 2024 : l'année 2025 n'est donc pas en retrait.

Ensuite parce que cette stabilité additionne deux mouvements contraires. Dans le Pas-de-Calais, les décès recensés passent de 82 à 31, après une année 2024 exceptionnellement meurtrière pour les personnes exilées sur le littoral de la Manche. Dans toutes les autres régions, la hausse se poursuit : 896 décès contre 856 en 2024. Ainsi, pour toutes les régions sauf une, il y a une augmentation du nombre de décès.

Enfin parce que le nombre de décès recensés mesure aussi la capacité du Collectif à les apprendre. Depuis 2012, la part des décès signalés d'abord par un partenaire institutionnel est passée de 16 % à 47 % : c'est l'essentiel de la croissance du recensement. En 2025, ces signalements marquent le pas. Un palier du recensement peut être celui de ses moyens, et non celui de la mortalité.

Le contexte a pu, lui aussi, contenir la progression : le nombre de personnes sans domicile est estimé à 350 000 en 2025, comme en 2024. Mais le taux de pauvreté reste à son plus haut niveau depuis la création de l'indicateur en 1996, et les expulsions locatives atteignent un record, avec 30 500 ménages expulsés avec le concours de la force publique. Les données du Collectif ne permettent pas de départager ce qui relève du contexte et ce qui relève de la couverture de l'enquête.

À la frontière franco-britannique

● ● ● ●

Les noyades recensées dans le Pas-de-Calais sont passées de 4 en 2023 à 49 en 2024, puis à 12 en 2025. L'association Utopia 56 fait le même constat : 89 décès à la frontière en 2024, au moins 42 en 2025, sur un périmètre un peu différent, puisque le Collectif ne compte pas les décès survenus du côté britannique. Ce recul ne traduit pas une amélioration : 41 472 personnes ont traversé la Manche en 2025, dans des conditions qui se sont durcies.

Des vies écourtées de trente ans

Qui sont les personnes décédées ?

● ● ● ●

49 ans : l'âge moyen au décès, trente ans de moins que dans la population générale

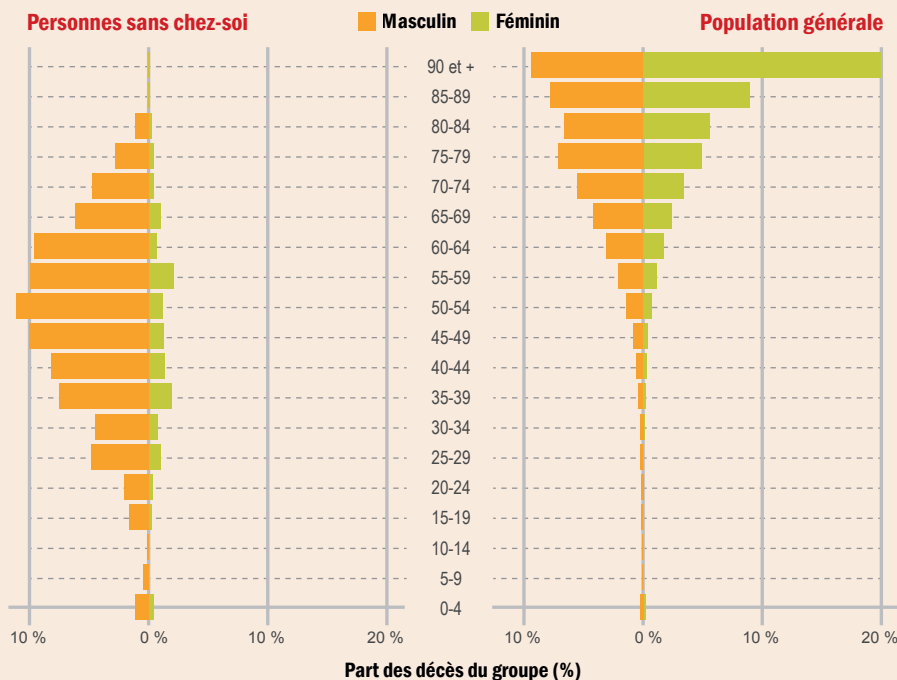
Les personnes sans chez-soi décédées en 2025 avaient 49 ans en moyenne, contre près de 80 ans dans la population générale. La moitié d'entre elles sont décédées avant 50 ans ; dans la population générale, la moitié des personnes sont décédées après 83 ans. Sept décès sur dix surviennent entre 26 et 65 ans, des âges auxquels on meurt rarement dans la population générale (14 % des décès).

Vingt enfants de moins de 15 ans figurent parmi les décès de 2025.

Les hommes représentent 83 % des décès, soit six hommes pour une femme. 42 % des personnes étaient nées à l'étranger, contre 14 % des personnes décédées en France ; la Pologne, l'Algérie et la Roumanie restent, depuis 2012, les trois premiers pays de naissance.

Âge au décès selon le genre, personnes sans chez-soi et population générale en 2025

Source : Collectif Les Morts de la Rue, décès 2025 ; Insee, fichier détail des décès 2025.



Deux populations qui ne se recouvrent pas

Note : la moitié des personnes sont décédées avant l'âge médian. Champ : personnes sans chez-soi décédées en 2025 (927) ; ensemble des décès survenus en France en 2025 (646 818).

Source : Collectif Les Morts de la Rue ; Insee.

	Personnes sans chez-soi	Population générale
Hommes	83 %	50 %
Femmes	14 %	50 %
Âge moyen au décès	49,1 ans	79,5 ans
Âge médian au décès	50 ans	83 ans
Décès entre 26 et 65 ans	71 %	14 %
Décès après 65 ans	15 %	85 %
Personnes nées à l'étranger	42 %	14 %

Un écart qui ne se résorbe pas

Cet écart de trente ans ne varie guère d'une année sur l'autre. Il ne tient pas à quelques décès accidentels : les deux populations ne meurent tout simplement pas aux mêmes âges, au point que leurs pyramides ne se recouvrent presque pas. Les décès de personnes sans chez-soi culminent entre 50 et 60 ans ; ceux de la population générale se concentrent au-delà de 80 ans.

Le profil des personnes décédées, lui, se transforme. La part des femmes progresse (14 %, contre 11 % sur la période 2012-2024), ce qui rejoint la féminisation du sans-abrisme décrite par le Sénat ;

les décès de femmes culminent entre 35 et 39 ans, ceux des hommes entre 50 et 59 ans. Les décès après 65 ans sont plus fréquents (15 % contre 11 %), ce qui pourrait traduire le vieillissement de personnes installées de longue date dans le sans-abrisme, mais aussi l'évolution des sources de signalement. La part des personnes nées hors de l'Union européenne augmente également (30 % contre 25 %) ; une partie d'entre elles étaient en transit, comme en témoignent les décès à la frontière franco-britannique.

Mourir dans l'espace public

Où vivaient-elles, où sont-elles mortes ?

● ● ● ●
Un décès sur trois sur la voie publique ou dans un espace public, contre 1 % dans la population générale

Un décès de personne sans chez-soi sur trois survient sur la voie publique ou dans un espace public, contre 1 % des décès dans la population générale. Un sur trois survient dans un lieu de soins, contre plus d'un sur deux dans la population générale, et moins de 2 % à domicile, contre 28 %.

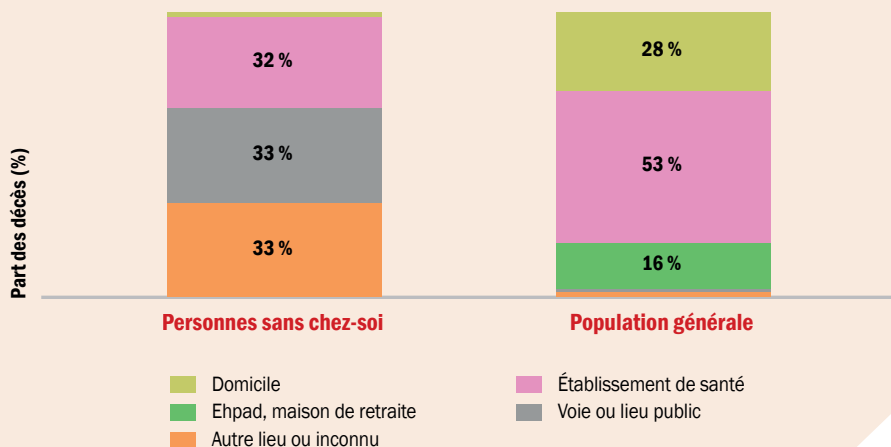
Avant le décès, le dernier lieu de vie est connu pour sept personnes sur dix. Parmi elles, la moitié vivait dans la rue, un espace public ou un abri de fortune

(tente, voiture, cabane, squat). La part de l'hébergement pour personnes sans domicile progresse : 43 % des situations connues en 2025, contre 36 % sur la période 2012-2024, du fait des hôtels sociaux et des chambres d'hôtel, des CHRS et des appartements de coordination thérapeutique. La classification des lieux de vie ayant été revue cette année, ces chiffres ne se comparent pas à ceux des rapports précédents.

Lieu de décès, personnes sans chez-soi et population générale en 2025

Note : lieux de décès recueillis par le Collectif, reclassés dans les catégories de l'Insee.

Source : Collectif Les Morts de la Rue, décès 2025 ; Insee, fichier détail des décès 2025.



Deux fins de vie qui s'opposent

Le lieu du décès dépend fortement de l'âge. 60 % des 15-25 ans meurent dans l'espace public, contre 22 % des plus de 65 ans ; à l'inverse, plus de la moitié des personnes de plus de 65 ans meurent dans un lieu de soins. Ces deux fins de vie se distinguent fortement : la première, souvent violente, est d'autant plus fréquente que la personne est jeune ; la seconde survient au terme d'un parcours de soins et devient majoritaire avec l'âge.

Les décès en structure d'hébergement progressent : plus d'un sur dix en 2025, contre 7 % sur la période 2012-2024, une hausse qui ne tient pas seulement à

un meilleur recueil. Elle va de pair avec la place croissante de l'hébergement comme dernier lieu de vie. L'hébergement met à l'abri de la rue ; il ne protège pas d'une mort précoce.

La comparaison avec la population générale dit enfin ce que signifie ne pas avoir de chez-soi. Mourir à domicile ou en Ehpad, ce qui concerne plus de quatre décès sur dix dans la population générale, n'existe presque pas pour les personnes sans chez-soi. Leurs décès se répartissent entre l'espace public, l'hôpital et des lieux d'hébergement ou de fortune.



Une géographie qui reflète aussi le réseau du Collectif

La métropole

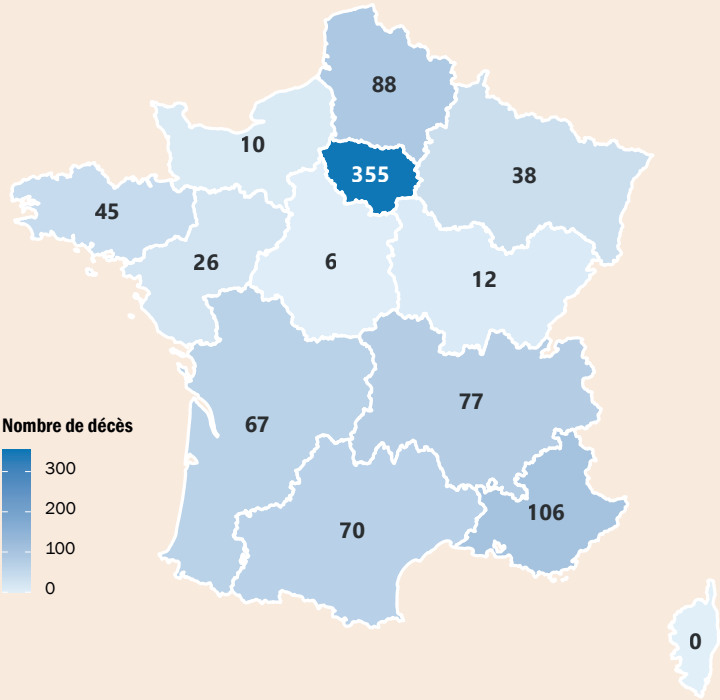
78 départements sur 96
comptent au moins un décès recensé,
contre 68 en 2024

L'Île-de-France réunit 355 décès, 38 % de l'ensemble ; Paris en compte à lui seul 220, près d'un décès recensé en France sur quatre. La Provence-Alpes-Côte d'Azur passe au deuxième rang (106 décès), de-

vant les Hauts-de-France (88), en recul du fait du Pas-de-Calais. La couverture s'élargit : 78 départements de l'Hexagone comptent au moins un décès recensé en 2025, contre 68 en 2024.

Nombre de décès de personnes sans chez-soi selon la région de décès en France hexagonale en 2025

Source : Collectif Les Morts de la Rue, décès 2025.



Une carte de la mortalité, et une carte du réseau

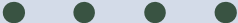
Cette répartition montre deux réalités qu'il n'est pas possible de séparer : la concentration des personnes sans domicile dans les grandes agglomérations, et la densité inégale du réseau qui signale les décès au Collectif, ancien et dense en Île-de-France. La région concentre ainsi 39 % des décès de personnes sans chez-soi recensés en métropole, contre 13 % des décès de la population générale. Mais c'est aussi la région qui compte la plus grande population de personnes sans chez-soi.

Les évolutions départementales le confirment. Les plus fortes hausses suivent des partenariats noués récemment : les Bouches-du-Rhône passent de 36 à 53 décès, l'Ille-et-Vilaine de 16 à 30. À l'inverse, certains reculs suivent le retrait d'une source : la Somme passe de 12 décès à aucun, la Normandie de 24 à 10. Un département qui tombe à zéro signale généralement une source de signalement interrompue plutôt qu'une absence de décès.

Les territoires d'Outre-mer, un angle mort persistant

Le Collectif a recensé 23 décès en Outre-mer en 2025, contre 38 en 2024, un niveau qui reste supérieur à la moyenne de la période 2012-2024 (15 décès par an).

La Réunion en compte près de la moitié (11). La Nouvelle-Calédonie en compte presque autant en deux ans (11 en 2024 et 2025) qu'au cours des douze années précédentes.



	2012-2024	2025
Guadeloupe	17	1
Guyane	20	1
La Réunion	84	11
Martinique	19	1
Mayotte	9	0
Nouvelle-Calédonie	14	4
Polynésie française	33	5
Saint-Martin	1	0
TOTAL	197	23

Violence chez les plus jeunes, maladie avec l'âge

De quoi meurent les personnes sans chez-soi ?

● ● ● ●
Mourir de violence jeune, de maladie en vieillissant : comme la population générale, mais plusieurs décennies plus tôt

La cause du décès reste inconnue pour près de deux personnes sur trois, un niveau stable depuis 2018. Il faut ainsi prendre les résultats avec précaution.

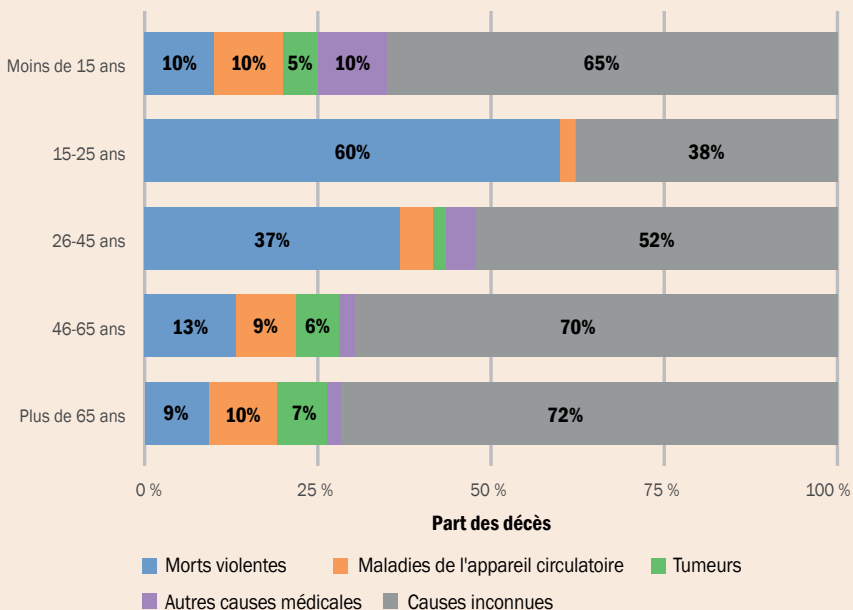
Parmi les causes connues, les morts violentes dominent : 208 décès, plus d'un sur cinq. On compte 43 homicides, 43 noyades, 24 suicides, 22 intoxications, presque toutes liées à des surdoses ou à

des consommations massives, et 16 décès liés au feu. Les décès dus au froid atteignent leur plus haut niveau depuis 2012 : 22 décès, tous survenus en hiver ou en automne. Les causes médicales sont moins souvent documentées : maladies de l'appareil circulatoire, souvent un arrêt cardiaque qui décrit le mécanisme du décès plus que sa cause, et cancers, dont la localisation est rarement connue.

Grandes catégories de causes de décès selon la classe d'âge en 2025

Note : hors 59 décès dont l'âge est inconnu.

Source : Collectif Les Morts de la Rue, décès 2025.



La violence chez les jeunes, la maladie avec l'âge

L'âge structure les causes de décès. Les morts violentes représentent 60 % des décès des 15-25 ans, 37 % de ceux des 26-45 ans et moins d'un sur dix après 65 ans ; à l'inverse, les maladies cardiovasculaires et les cancers prennent le dessus avec l'âge. C'est le profil d'une population qui meurt de violence quand elle est jeune et de maladie quand elle vieillit, comme la population générale, mais plusieurs décennies plus tôt.

La comparaison avec la population générale le montre nettement. Parmi les décès dont la cause est connue, les morts violentes représentent 61 % des décès de personnes sans chez-soi, contre 8 % dans la population générale, et les cancers 12 %, contre 30 %. L'âge explique une grande part de cet écart, mais pas tout : les morts violentes ne sont pas de même nature. Dans la population générale, ce sont d'abord des chutes de personnes très âgées et des suicides ; chez les per-

sonnes sans chez-soi, des homicides, des noyades, des intoxications et des décès liés au froid.

Ces proportions demandent une précaution. Une mort violente, survenue dans l'espace public, est plus souvent portée à la connaissance du Collectif qu'une maladie, dont le diagnostic reste dans le dossier médical : les morts violentes sont sans doute mieux documentées que les causes médicales. À l'inverse, les décès liés au froid sont vraisemblablement sous-estimés, l'hypothermie n'étant pas toujours retenue lorsque le froid aggrave une maladie ou une intoxication. Il en est de même pour les autres décès liés aux conditions climatiques.

L'hiver concentre 29 % des décès, comme dans la population générale. Ce qui distingue la rue est moins la saison que les causes.

Parmi les décès dont la cause est connue

Note : les causes de décès de la population générale de 2025 ne sont pas encore publiées ; la comparaison porte sur 2024.

Source : Collectif Les Morts de la Rue, décès 2025 ; Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm-CépiDc), décès 2024.

	Personnes sans chez-soi (2025)	Population générale (2024)
Morts violentes	61 %	8 %
Maladies de l'appareil circulatoire	19 %	24 %
Tumeurs	12 %	30 %
Autres causes médicales	8 %	38 %
Part des causes inconnues dans l'ensemble des décès	63 %	10,5 %

Ce que révèle le questionnaire rénové

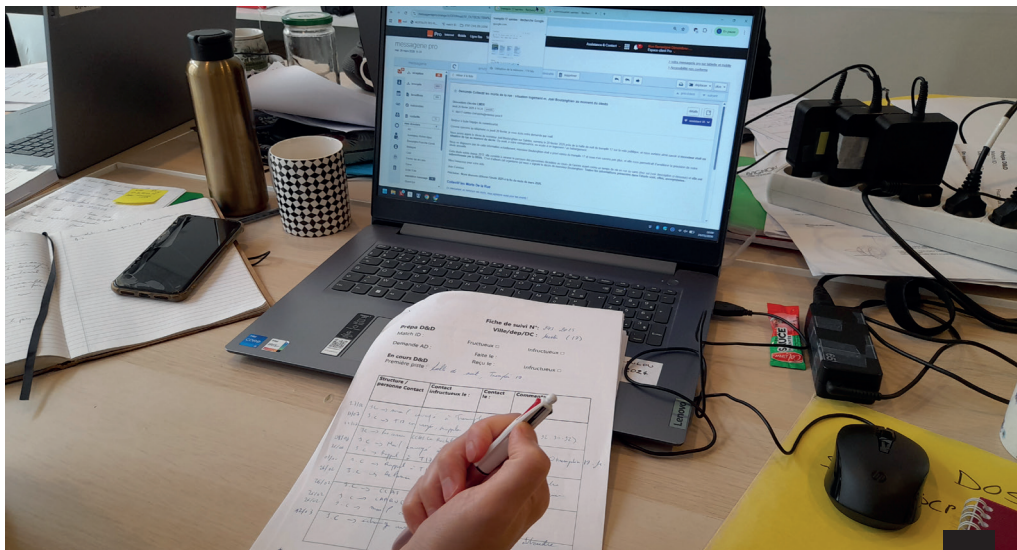
Mesurer le travail d'enquête

● ● ● ●
Un peu plus d'un dossier sur deux a pu être enquêté en 2025

En 2025, le questionnaire de l'enquête a été revu avec l'équipe Dénombrer & Décrire. Il apporte deux types d'informations nouvelles : des indicateurs sur le travail d'enquête lui-même, qui permettent pour la première fois de distinguer un dossier qui n'a pas pu être enquêté d'un dossier enquêté sans résultat, et des questions sur les agressions subies et les refus de soins, qui n'apparaissaient jusqu'ici que dans les commentaires libres.

Sur les 1 041 décès recensés en 2025, 592 ont pu être enquêtés, soit un peu plus d'un sur deux. Près de deux enquêtes sur trois ont apporté des informations au-delà de l'acte de décès et du signalement, et 122 ont permis de reconstituer un parcours de vie détaillé.

Quand une enquête est menée, elle aboutit donc le plus souvent : la principale limite se situe en amont, dans l'accès à l'enquête. Environ sept dossiers sur dix ont pu être enquêtés pour les personnes en situation de rue comme pour les personnes hébergées, contre un sur trois pour les dossiers « sans chez-soi, sans précision ». Cet écart tient en partie à la construction de la catégorie : c'est souvent l'enquête qui permet de préciser le lieu de vie, si bien qu'un dossier non enquêté reste plus souvent sans précision. Il reflète aussi la difficulté d'enquêter à partir de très peu d'informations. Les descriptions de ce rapport reposent ainsi sur les dossiers enquêtés, qui ne ressemblent pas forcément à ceux qui n'ont pas pu l'être.



Violences subies, refus de soins

Des agressions subies sont rapportées pour 81 personnes ; au moins 47 en ont gardé des séquelles physiques ou psychiques durables. La violence ne se limite pas aux causes de décès : elle fait partie des conditions de vie. Un refus de soins est signalé pour 94 personnes, un tiers des dossiers où la réponse est connue. Pour qu'un refus soit connu, il faut que quelqu'un ait proposé des soins : les personnes les plus isolées échappent en partie à cette question.

Ces premiers résultats sont donnés à titre indicatif : la réponse reste inconnue pour plus de huit dossiers sur dix pour les agressions et près de sept sur dix pour les refus de soins, et une agression se rapporte plus facilement que son absence.

Travail d'enquête, violences subies et refus de soins en 2025

Note : le travail d'enquête porte sur l'ensemble des décès recensés, y compris les personnes anciennement sans chez-soi ; agressions subies et refus de soins, questions posées pour la première fois en 2025, portent sur les personnes sans chez-soi, et ces chiffres sont des minimums.

Source : Collectif Les Morts de la Rue, décès 2025.

	Nombre	Repère
Dossiers enquêtés, sur les 1 041 décès recensés	592	un peu plus d'un sur deux
• dont enquêtes fructueuses	382	près de deux enquêtes sur trois
• dont parcours de vie détaillé	122	12 % des dossiers
Agressions subies, sur les 927 personnes sans chez-soi	81	plus de la moitié des réponses connues
• dont séquelles physiques ou psychiques durables	47	
Refus de soins	94	un tiers des réponses connues

Avoir été placé dans l'enfance

Trois ans plus tôt : l'âge au décès des personnes placées dans l'enfance, comparées à celles qui ne l'ont pas été.

Le placement dans l'enfance revient souvent dans les dossiers d'enquête. Le rapport 2025 le documente pour la première fois, en comparant les personnes sans chez-soi décédées entre 2012 et 2025 qui ont été placées (235) à celles dont l'enquête a établi qu'elles ne l'avaient pas été (402). Ces 637 personnes majeures, 7 % des décès recensés, sont celles dont l'enfance a pu être reconstituée ; parmi elles, plus d'une sur trois a été placée.

Les personnes placées meurent trois ans plus tôt en moyenne (45 ans contre 48 ans). L'écart se joue aux deux extrémités de la vie : elles sont deux fois plus nombreuses à mourir entre 15 et 25 ans, et deux fois moins nombreuses à dépasser 65 ans.

Leurs parcours sont marqués par la violence subie ou retournée contre soi : la détention (26 % contre 16 %), la maltraitance dans l'enfance (20 % contre 10 %) et le suicide, plus souvent retenu comme cause du décès (7 %

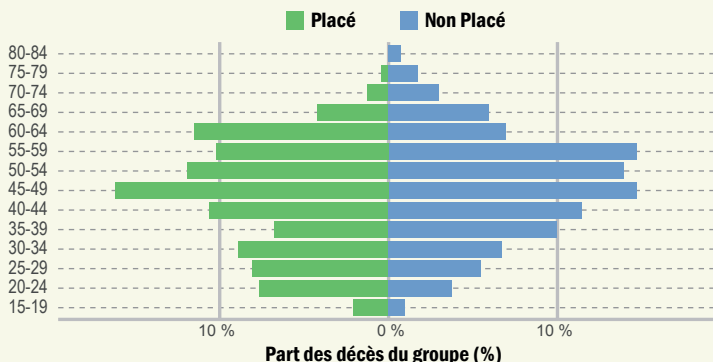
contre moins de 3 %), un écart qui s'efface toutefois lorsqu'on ajoute les « suicides possibles ». Ces résultats rejoignent ceux de l'enquête Sans-Domicile 2012 de l'Insee et de l'Institut national d'études démographiques (Ined), menée auprès de personnes vivantes, où les anciens placés étaient eux aussi plus souvent passés par la prison.

Sur le reste (consommations, santé mentale, durée d'errance, causes de décès...), les deux groupes ne se distinguent pas. Le placement n'est donc pas une spécificité parmi les personnes mortes sans chez-soi, mais le marqueur d'une adversité plus précoce, dont la trace se lit dans l'âge auquel on meurt et dans la violence qui accompagne ce décès. Ces résultats ne mesurent pas un effet du placement : une personne placée a d'abord connu ce qui a conduit au placement, que l'enquête ne décrit pas.

Âge au décès selon le placement dans l'enfance, 2012-2025

Lecture : les personnes placées dans l'enfance sont proportionnellement plus nombreuses à mourir jeunes, et moins nombreuses à mourir après 65 ans. **Champ :** personnes sans chez-soi majeures décédées entre 2012 et 2025, dont l'enfance a pu être documentée (637).

Source : Collectif Les Morts de la Rue.



Focus 2

Après la rue : les personnes anciennement sans chez-soi

Onze ans plus tard que les personnes sans chez-soi, mais vingt ans avant la population générale.

Le Collectif recense aussi les décès de personnes qui ont connu la rue ou l'hébergement, mais disposaient d'un logement depuis au moins trois mois au moment de leur décès : 1 218 entre 2012 et 2025, dont 108 en 2025. Ce recensement est très partiel, car une fois logées, ces personnes sont moins suivies par les acteurs qui signalent les décès. Comme en 2021, la comparaison porte sur l'ensemble de la période.

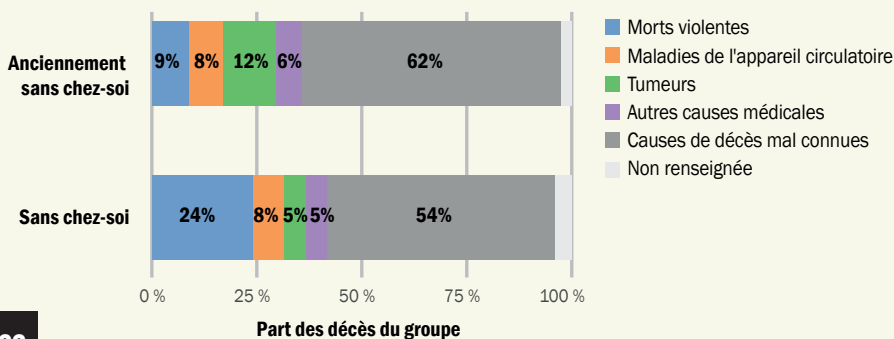
Elles meurent onze ans plus tard que les personnes sans chez-soi (60 ans contre 49 ans en moyenne) et sont plus souvent nées en France (74 % contre 47 %). Près de la moitié meurent dans leur logement ou leur hébergement, rarement dans l'espace public (6 %). Les morts violentes sont près de trois fois moins fréquentes (9 % contre 24 %), les cancers plus présents (12 % contre 5 %), et la surmortalité hivernale disparaît.

Le logement change donc les circonstances de la mort. Il ne referme pas le parcours : en 2025, ces personnes sont mortes à 60 ans en moyenne, près de vingt ans avant la population générale, et leurs états de santé documentés restent proches de ceux des personnes qui n'ont jamais quitté la rue. L'écart de onze ans tient d'ailleurs en partie au temps nécessaire pour accéder à un logement, souvent au terme d'un long parcours : parmi celles dont le parcours est connu, près de la moitié avaient passé dix ans ou plus sans logement.

À âge égal, elles meurent au moins aussi souvent chez elles que la population générale, mais près de deux fois moins souvent à l'hôpital. L'isolement de personnes qui meurent seules peut y contribuer, comme la manière dont leurs décès parviennent au Collectif.

Causes de décès des personnes anciennement sans chez-soi et des personnes sans chez-soi, 2012-2025

Source : Collectif Les Morts de la Rue, décès 2012-2025.





Un réquisitoire qui se doit d'être incontestable : la méthode du Collectif Les Morts de la Rue

Ce réquisitoire ne vaut que par la rigueur de ce qui le fonde. Pour les personnes sans abri et sans chez-soi, le Collectif Les Morts de la Rue ne peut précisément pas appliquer le calcul statistique de référence décrit par l'Insee : il n'existe ni tables de mortalité par âge, ni taux de mortalité fiables pour cette population, et aucune donnée exhaustive de population sous-jacente. Le recensement repose donc sur des signalements émanant de sources multiples — associations, institutions, particuliers et médias — rigoureusement vérifiés : recoupement des sources, contrôle de la vraisemblance et de la cohérence des éléments rapportés, obtention de l'acte de décès qui authentifie chaque disparition, recueil et vérification des témoignages sur les parcours de vie. Tout décès signalé mais non vérifié et non authentifié est écarté des statistiques publiées.

Une étude de l'Inserm/CépiDC concluait en 2014 que le Collectif ne recensait que 17 % des décès réels de personnes sans chez-soi : beaucoup de décès liés au sans-abrisme nous échappent. Les chiffres publiés ne sont donc ni exhaustifs, ni définitifs : ils constituent un plancher documenté, toujours susceptible d'être complété a posteriori. Malgré ces limites, ce travail année après année permet de suivre l'évolution de la mortalité des personnes sans abri et sans chez-soi, sur la base constante et comparable des seuls décès vérifiés et authentifiés.

La qualité et la complétude de ce recensement dépendent d'abord de la vigilance de toutes et tous : chaque décès non signalé est une personne qui reste invisible dans les statistiques — et donc, collectivement, une mortalité sous-estimée. Il est essentiel que les structures signalent les décès des personnes sans abri décédées durant leur accompagnement, y compris les personnes anciennement sans chez-soi, mortes des conséquences du sans-abrisme qu'elles ont vécu même si elles avaient retrouvé un toit : leur disparition fait partie de cette réalité, et l'omettre fausserait le tableau d'ensemble.

Obtenir un acte de décès. Cette démarche est pleinement légale et fondée en droit : l'article 30 du décret n° 2017-890 du 1^{er} mai 2017 stipule que toute personne peut demander une copie intégrale d'un acte de décès, sans justifier d'un lien familial avec la personne décédée ; cette disposition est confirmée par la CNIL, les données relatives à une personne décédée n'étant plus soumises à la protection des données personnelles, à l'exception des données médicales que le Collectif ne sollicite pas (article 85 de la loi Informatique et Libertés). Les états civils sont donc fondés à délivrer les actes de décès demandés par les enquêtrices et enquêteurs du Collectif Les Morts de la Rue, et leur coopération est indispensable au travail de vérification qui fonde la fiabilité du recensement.



Une urgence humanitaire

Les 927 décès de personnes sans chez-soi recensés en 2025 ne représentent que la partie émergée d'une crise profonde. Avec un âge moyen au décès de 49 ans, trente ans de moins que la population générale, ces morts prématurées constituent un scandale qui perdure. Après plusieurs années de hausse, leur nombre marque un palier, qui ne signifie pas un recul de la mortalité.

Le soin ne compense pas l'absence de chez-soi : parmi les personnes dont on sait si elles étaient suivies, trois sur quatre bénéficiaient d'un suivi médical. L'hébergement non plus : plus d'un décès sur dix survient désormais dans une structure d'hébergement, qui met à l'abri de la rue sans protéger d'une mort précoce. Quant au logement, il arrive souvent après de longues années de rue : les personnes anciennement sans chez-soi meurent encore près de vingt ans avant la population générale.

Ces décès surviennent dans un contexte de précarité historique : le taux de pauvreté reste à son plus haut niveau depuis 1996, année de création de l'indicateur, et jamais autant de ménages n'ont été expulsés de leur logement avec le concours de la force publique. Ces vies fauchées prématurément ne sont pas une fatalité, mais le résultat de choix politiques et sociétaux.

D'autres choix sont possibles : prévenir la perte du logement, ouvrir l'accès au logement sans attendre des années de rue, et accompagner les personnes bien au-delà.

Tant que vivre à la rue restera synonyme de mort précoce, le Collectif continuera de compter ces morts, de retracer ces vies et de leur rendre hommage.



L'étude complète **DÉNOMBRER & DÉCRIRE** se trouve sur le site www.mortsdelarue.org

COLLECTIF
Les **MORTS**
de La **RUE**

Association d'intérêt
général déclarée
(JO du 18 mai 2002 N°1258
et du 19 avril 2003 N°1548)

5 rue Léon Giraud 75019 Paris
01 42 45 08 01

mortsdelarue@free.fr



Collectif Les Morts de la Rue



@mortsdelarue



@mortsdelarue



Collectif Les Morts de La Rue

**VIVRE
A LA RUE
TUE !**

Soutenu par



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement